



UNIVERSITÉ DE LA FONDATION Dr ARISTIDE
BUREAU DU TROISIÈME CYCLE

L'Université de la Fondation Dr Aristide (UNIFA) dans le cadre de son plan stratégique de développement, a initié un programme de formation spécialisée centrée sur l'acquisition de compétences médicales en milieu hospitalier. Conforme à sa vision de répondre aux exigences et besoins de la communauté et dans l'esprit du renforcement de sa capacité d'encadrement académique, elle veut axer cette formation sur la nécessité de viser l'excellence en tout.

Ce dit programme de formation spécialisée, vient en complément à la formation médicale initiale enseignée à la Faculté de Médecine et des Sciences de la santé de l'Institution. Les deux premiers cycles des études médicales offrant les sciences de base et les compétences cliniques générales seront ainsi complétés par l'option d'un troisième cycle d'études.

Article 1 : Des Conditions et de la définition du Programme de formation spécialisée

- a) L'accès à ce programme de formation spécialisée, encore appelé « Programme de Résidence hospitalière » se fait à partir des résultats d'un concours organisé par la Faculté de Médecine et des Sciences de la santé.
- b) Le « programme de Résidence hospitalière » offre des formations au niveau de différentes disciplines.

Article 2 : Du Profil de la Résidence hospitalière

- a) Le « Programme de Résidence hospitalière » accueille des Médecins généralistes diplômés de Facultés reconnues par le ministère de la santé publique et de la population.
- b) Les Médecins généralistes admis au sein d'une des différentes disciplines, sont dénommés Médecins Résidents.

Article 3 : Des activités à caractères académiques de la Résidence hospitalière

Les activités suivantes constituent la charpente des différents programmes de la Résidence hospitalière.

- a) Tournées matinales (Morning report)
- b) Grandes tournées hebdomadaires
- c) Présentations de cas
- d) Revue de décès/Revue anatomopathologique
- e) Conférences présentées
- f) Évaluations périodiques des connaissances

Article 4 : De l'Articulation entre l'Université et l'Institution hospitalière

En vue d'une gestion rationnelle de cette nouvelle entité académique, que représente la **Résidence hospitalière**, et pour assurer une bonne articulation entre l'Université et l'Institution hospitalière, en l'occurrence l'Hôpital Universitaire Dr Aristide accueillant ledit programme de formation spécialisée, une structure dénommée « Bureau du troisième cycle » est ainsi constituée.

Article 5 : De la Définition du Bureau du Troisième cycle

- a) Le Bureau du troisième cycle relève du Rectorat de l'Université, tout en siégeant au sein de l'Hôpital Universitaire Dr Aristide.
- b) Le Bureau du Troisième cycle coordonne la Résidence hospitalière selon les orientations définies par le Rectorat de l'Université

Article 6 : Du Responsable du Bureau du Troisième cycle

Il est désigné par les autorités compétentes de l'Université, une personnalité médicale ayant pour titre « Responsable du Bureau du troisième cycle » avec pour tâches :

- a) L'articulation entre le Rectorat et le programme de formation spécialisée
 - Le Responsable du Bureau du Troisième cycle participe à des rencontres périodiques, sur convocation du Responsable des affaires académiques de l'Université au nom du Rectorat de l'Université
 - Le Responsable du Bureau du Troisième cycle prépare et transmet au Responsable des affaires académiques de l'Université, un rapport trimestriel faisant état de l'exécution, par les différents Chefs de services, des activités académiques réalisées.
- b) L'accueil des Médecins Résidents
 - Le Responsable du Bureau du Troisième cycle est l'interface du Rectorat auprès des Médecins Résidents. Il établit des canaux de communication avec les Médecins Résidents et prévoit au moins une rencontre individuelle annuelle avec chacun des Résidents des différents programmes.
- c) La gestion administrative de la Résidence hospitalière
 - Il garantit l'existence, au niveau des services concernés, d'un dossier pour chaque Médecin Résident.
- d) La coordination des activités d'ordre académique, avec les Chefs de Service hospitaliers.
 - Il s'assure de l'exécution des différentes activités d'ordre académique dans le cadre des formations offertes.
- e) L'organisation de manifestations scientifiques
Il met sur pied sous forme de séminaires/congrès/conférences des manifestations scientifiques au moins une fois l'an, autour de thématiques spécifiques à caractère transversal, ciblant tous les Médecins Résidents.

Article 7 : Du dossier du Médecin Résident

- a) Une copie du dossier constitué pour chaque Médecin Résident est transmise par le Responsable du Bureau du Troisième cycle, au Rectorat.
- b) Cette copie du dossier du Médecin Résident gardée au niveau du Rectorat de l'Université est mise à jour régulièrement par le Responsable du Bureau du Troisième cycle. Le dossier original est conservé par le Chef de Service.
- c) Le Médecin Résident peut avoir accès à son dossier à partir d'une requête formelle adressée au Rectorat de l'Université et transmise via le Responsable du Bureau du Troisième cycle.

Article 8 : Du Contenu du dossier du Médecin Résident

Dans le dossier du Médecin Résident on retrouve :

- a) Une photo d'identité.
- b) Une copie de son document d'identification nationale (CIN/NIF).
- c) Son contrat dûment signé.
- d) Les résultats des notes obtenues
 - Pour le concours d'admission
 - Pour les différentes évaluations subies tout au long de sa formation spécialisée
- e) Tout autre document en rapport avec ses performances ou son comportement, tout au long de sa formation spécialisée.
- f) Le relevé de toutes les conférences présentées.